



Commune d'Angles – P.L.U.

Annexes sanitaires – Notice

L'assainissement

Les eaux usées

L'agglomération d'Angles (incluant le secteur de Moricq et 3 campings : Le Clos du Cottet, Atlantique et Moncalm) possède un réseau collectif d'assainissement des eaux usées. Il comprend un réseau de collecte et de transfert des eaux usées entièrement séparatif de 24 224 ml (*source : rapport d'activités du délégataire 2015 – SAUR*). Ce réseau se compose d'environ 22 007 ml de canalisations gravitaires et de 2 217 ml de canalisations de refoulement. Compte-tenu de la présence de plusieurs sous-bassins versants, le réseau est équipé de 10 postes de relèvement, assurant le transfert des eaux usées vers l'ouvrage de traitement pour les zones qui ne peuvent s'y rendre gravitairement.

Le réseau compte 1886 branchements en 2017. Le plan des réseaux d'eaux usées est annexé au PLU. Bien que séparatif, le réseau de collecte des eaux usées reste sensible aux eaux parasites (eaux de nappes et de sources s'infiltrant dans le réseau en période hivernale).

Le traitement des effluents est assuré par une station d'épuration de type boues activées aération prolongée (localisée au Sud de l'agglomération, route de La Tranche sur Mer). La capacité de cette station, mise en service le 01/07/1995, est de 4500 équivalents habitants (270 kg/j DBO5, 750 m3/jour). Le rejet des effluents traités s'effectue dans le canal des Bourasses (marais Poitevin).

Le volume moyen traité est estimé à 515 m3/jour sur l'année 2017 (*source : Bilan du service de l'assainissement, SAUR, 2017*), soit 69% de la capacité de l'ouvrage. Elle est en baisse de 2% par rapport à 2016. La charge organique moyenne en 2017 est à 58% de la capacité nominale de la station. Elle est toutefois atteinte voire dépassée (jusqu'à 117% en août 2017) en période estivale du fait du raccordement des trois campings, représentant une charge polluante de près de 2000 EH. Mais l'alimentation de la station au débit nominal avec dérivation du surplus vers la lagune permet à la station d'être performante : la qualité de son rejet et ses rendements épuratoires restent satisfaisants. Les normes de l'arrêté départemental sont respectées.

Pour notamment résoudre la surcharge organique en période estivale et tenir compte des projets d'urbanisation et de croissance démographique liés à l'élaboration du PLU, la commune vient de définir un programme de travaux autour des ouvrages existants permettant d'accroître la capacité de la station. Un nouveau bassin de décantation sera notamment ajouté.

P.L.U.- Annexes sanitaires

La phase d'études et de recherche de financement se poursuit jusqu'au début 2019. Les travaux sont prévus à l'automne 2019 (après la saison estivale).

La capacité future de la station est estimée à 7700 EH (équivalents habitants), permettant de répondre aux besoins futurs y compris en période de pointe estivale.

Les principaux aménagements envisagés sont les suivants :

- Un renforcement du poste de refoulement général avec bêche de sécurité faisant office de tampon : cette bêche permettra de stocker et réguler également les pointes d'eaux pluviales ;
- Un remplacement et renforcement du tamisage existant ;
- Les lagunes de stockage serviront à stocker les surdébits estivaux et de temps de pluie ;
- Un remplacement et renforcement des surpresseurs ;
- Un doublement du traitement bactériologique ;
- La mise en œuvre d'un traitement bactériologique par rayonnement UV ;
- Un renforcement du traitement des boues : traitement dans un nouveau local et stockage par un nouveau silo de stockage ;
- La construction d'un nouveau bâtiment technique (prenant en compte les risques d'inondation et de submersion).

(source : Artelia - étude diagnostic et prospective des besoins en terme de traitement à l'horizon 20 ans - 2018)

Par ailleurs, l'**assainissement des eaux usées** sur le reste des écarts est assuré de façon autonome. La compétence est assurée par le SPANC de la communauté de communes Vendée Grand Littoral. Ce service a pour mission de contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif, qu'elles soient existantes ou neuves.

Parallèlement à l'élaboration du PLU, une étude de réactualisation du zonage d'assainissement est en cours (*cf. pièce n°9*).

Les eaux pluviales

La commune est équipée d'un réseau de type séparatif. Les eaux pluviales sont donc collectées dans un réseau distinct du réseau de collecte des eaux usées. L'ensemble des rejets de l'agglomération se fait dans le Marais Poitevin.

L'eau potable

L'alimentation en eau potable sur la commune d'Angles est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable Plaine et Graon (adhérente au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée – Vendée Eau).

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par la SAUR.

Le SIAEP Plaine et Graon est alimenté par :

- l'usine du Graon (eau de surface, barrage) avec un volume produit de 4 509 734 m³ en 2016,
- l'usine du Marillet (eau de surface, barrage) avec un volume produit de 3 527 987 m³ en 2016.

L'ensemble du territoire communal est desservi par le réseau d'alimentation. Il n'existe pas de point de captage destiné à l'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune.

Le plan des réseaux d'alimentation en eau potable est annexé au PLU.

Les déchets

La collecte des déchets est assurée par les services de la communauté de communes Vendée Grand Littoral.

La communauté de communes assure :

- la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte (bac gris) une fois toutes les deux semaines,
- la collecte sélective en porte-à-porte (sacs jaunes pour les emballages, métal, plastiques) toutes les 2 semaines, ou en apport volontaire dans des conteneurs implantés sur l'ensemble des communes pour le papier (colonne bleue) et le verre (colonne verte),
- la collecte en déchetterie, par le réseau des 5 déchetteries fixes.

La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral gère cinq déchetteries sur le territoire intercommunal :

- la déchetterie du Givre, située au carrefour de la route départementale 949 (Luçon – les Sables d'Olonne) et la route départementale 85 (le Givre – La Jonchère),
- la déchetterie de St Vincent sur Graon, située au carrefour des 'Miottières',
- la déchetterie du Bernard, située rue du Grand Moulin,
- la déchetterie de Jard sur Mer, située chemin des Amourettes,
- la déchetterie de Talmont Saint Hilaire, située à La Guenessière.

P.L.U.- Annexes sanitaires

Il existe également une déchetterie sur le territoire d'Angles, en limite Sud, route de La Tranche-sur-Mer (RD 747) mais dont l'accès est réservé aux habitants de la communauté de communes voisine, la communauté de communes Sud Vendée Littoral (gestionnaire de l'équipement).

Pour les résidences secondaires, des colonnes spécifiques situées en face du cimetière (ZA des Motettes) et rue de l'Avenir (ZAC La Dugeonnière II) sont disponibles pour le dépôt de sacs d'ordures ménagères (service payant et complémentaire à la collecte en porte à porte).

La communauté de communes adhère au syndicat mixte départemental TRIVALIS, pour assurer le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Trivalis est chargé de traiter les déchets collectés par les 22 collectivités adhérentes au syndicat couvrant le territoire de la Vendée. Le Syndicat est compétent en matière de traitement des déchets : valorisation des déchets ménagers (centre de tri, usine de traitement mécano-biologique, plateforme de compostage), transport et élimination des déchets (centre de conditionnement et de transfert et installation de stockage).

Un centre de transfert est présent sur le territoire d'Angles (site des Brancards). L'exploitant est Véolia. Les déchets collectés (origine : communauté de communes Sud Vendée Littoral) sont vidés puis rechargés dans des camions de plus grande capacité. Les ordures ménagères sont envoyées vers l'usine de tri-compostage Trivalonne à Château d'Olonne. Les emballages sont envoyés au centre de tri Vendée Tri à La Ferrière. Quant au verre, il est rechargé pour être acheminé chez le recycleur en Charentes.

Pour les déchets recyclables (emballage, papier et verre) de la communauté de communes Vendée Grand Littoral (incluant la commune d'Angles), ceux-ci sont acheminés vers le centre de transfert de Château d'Olonne (Les Taffeneaux). Les ordures ménagères sont acheminées vers l'usine Trivalonne à Château d'Olonne (usine mise en service en octobre 2011, exploitant : Urbaser).